

DÉCISION N^o : 2007-MC-0812

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1079254

DOSSIER N^o : 22138

Objet : Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust
Demande de visa

Vu la demande présentée le 3 avril 2007;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 13 avril 2007 de Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust concernant le placement de 16 215 000 parts au prix de 14,25 \$ la part et de débentures subordonnées non garanties convertibles à 5,9 % venant à échéance le 1^{er} mai 2012.

Le visa prend effet le 13 avril 2007.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

DD/il